

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1034

présenté par
M. Grouard et M. Pancher

ARTICLE 54 TER

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de l'urbanisme »

les mots :

« des sites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : la label Grand Site de France doit pouvoir être attribué par le ministre en charge des sites et non de l'urbanisme.